

Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

Band: 23 (1894)

Rubrik: Finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

6. Usine à gaz.

	1894	1895
Report	2699	2595
Contre-maître	1	1
Aide-contre-maître (provisoire)	1	—
Ouvriers	3	4
	— 5 —	— 5 —
Total	2704	2600

Récapitulation.

	1894	1893
Nombre des fonctionnaires et employés de l'exploitation	1457, soit par kilom de ligne 5,48	1392, soit par kilom. de ligne 5,23
Nombre des journaliers	1247, " " " 4,69	1208, " " " 4,54
Total	2704, soit par kilom. de ligne 10,17	2600, soit par kilom. de ligne 9,77

V. Finances.

Nos mémoires des 10 et 27 septembre 1894, qu'aux termes des prescriptions nous annexons au présent rapport (n^os 3 et 4), contiennent un aperçu très complet de notre **situation financière**. Afin d'éviter des répétitions, nous ne reproduisons ici que la teneur de la résolution prise par l'Assemblée générale en date du 27 septembre.

« 1. En vue de la conversion de l'emprunt actuel quatre pour cent de la Compagnie du « chemin de fer du Saint-Gothard et de faire face aux besoins ultérieurs en matière de travaux « neufs, l'Administration est autorisée à contracter un emprunt trois et demi pour cent de 125 « millions de francs au total, remboursable en principal et en intérêt au plus tard dans le terme « de 79 ans.

« Ce capital-obligations est divisé en 25 séries comprenant chacune 5 millions de francs.

« Pour la totalité des obligations du nouvel emprunt il sera constitué une hypothèque de « premier rang sur les lignes Immensee-Giubiasco-Cadenazzo-Pino, Giubiasco-Chiasso et Cadenazzo-« Locarno, ainsi que sur les lignes en cours d'exécution Lucerne-Immensee et Zoug-Goldau.

« 2. Aux fins de réunir les ressources devant être affectées à l'exécution des lignes d'accès « au nord, à la transformation des gares de Lucerne et de Zoug, à l'établissement de la seconde « voie sur les tronçons Fluelen-Erstfeld et Biasca-Bellinzone ainsi qu'au parachèvement du réseau, « le Conseil d'administration est autorisé à émettre, au moment opportun, un montant allant jusqu'à « fr. 15,000,000 du nouvel emprunt, en sus de la somme nécessaire pour la conversion de l'ancien « emprunt. »

En date du 13 novembre, nous informâmes le haut Conseil fédéral que nous possédions en fonds disponibles fr. 10,600,000.— que le Conseil d'administration était autorisé à émettre en plus " 15,000,000.— d'obligations 3¹/₂ %, et qu'avec cette somme totale de fr. 25,600,000.— la Compagnie était en mesure de remplir ses engagements dans toute leur étendue.

Le 26 février 1895, la Chancellerie fédérale nous fit la communication suivante:

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que tout en se réservant d'examiner le compte de « construction après l'achèvement des travaux, le Conseil fédéral suisse a approuvé la nouvelle « justification financière que vous lui avez soumise le 13 novembre 1894 relativement à l'exécution « des lignes d'accès au nord Lucerne-Immensee et Zoug-Goldau, ainsi qu'à l'établissement de la « seconde voie sur les tronçons Fluelen-Erstfeld et Biasca-Bellinzone. »

Cet état des choses crée une situation financière parfaitement claire. Nous eussions, il est vrai, de beaucoup préféré proposer la formation des ressources encore nécessaires au moyen d'une nouvelle augmentation du capital-actions, mais nous avons été obligés de reconnaître que cette opération se heurterait à une forte opposition.

L'augmentation du capital-obligations non seulement nous fournit les moyens de remplir les engagements déjà assumés en matière de travaux neufs et de faire face aux acquisitions des années prochaines, elle nous permet aussi de nous procurer les sommes nécessaires aux besoins ultérieurs.

D'après ce qui précède, la formation de nouveaux capitaux a été également combinée avec la conversion de l'emprunt 4%.

Pour le nouvel emprunt $3\frac{1}{2}\%$ de fr. 125,000,000 il nous fallait obtenir de l'Autorité supérieure l'autorisation de constituer une hypothèque; à ce sujet la Chancellerie fédérale, nous a, le 5 février 1895, adressé la lettre ci-dessous:

« A la suite de la publication dans les n°s 2 et 3 de la Feuille fédérale des 9 et 16 janvier 1895 de votre demande en constitution d'hypothèque, il ne s'est élevé aucune opposition dans le délai fixé qui expirait le 18 janvier; de même, la justification, exigée à l'art. 3 de la loi concernant les hypothèques, de l'affectation de l'emprunt à garantir dans l'intérêt de l'entreprise, peut être considérée comme fournie. »

« En conséquence, le Conseil fédéral a décidé de vous autoriser à constituer, dans le sens de l'art. 9 de la loi précédée, une hypothèque en premier rang de 125,000,000 de francs sur la totalité de votre réseau, comprenant les lignes Immensee-Giubiasco-Cadenazzo-Pino, Giubiasco-Chiasso et Cadenazzo-Locarno, ainsi que les lignes d'accès en construction Lucerne-Immensee et Zoug-Goldau, d'une longueur totale de 272,777 km., avec le matériel d'exploitation et les accessoires, hypothèque ayant pour but de garantir un emprunt de même chiffre (125 millions) destiné à convertir, soit à rembourser l'emprunt 4% de 100 millions de francs du 1^{er} janvier 1884, et à faire face à de nouvelles dépenses de construction pour les lignes d'accès du côté nord, les transformations des gares de Lucerne et de Zoug, la seconde voie sur les tronçons Fluelen-Erstfeld et Biasca-Bellinzona ainsi que pour l'achèvement de la ligne, etc. Jusqu'à leur radiation du registre des hypothèques, les titres restants de la totalité des anciens emprunts conserveront leurs droits de titres hypothécaires et primeront les nouvelles obligations. »

Nous allons maintenant traiter dans l'ordre habituel les différents comptes.

Bilan annuel. Le *capital-subventions*, au montant de fr. 119,000,000. — n'a pas varié. En revanche, le *capital-actions* versé s'est augmenté de 5 millions de francs, le dernier versement de 50% sur les 20,000 actions de la III^e émission de 1891 ayant été appelé le 1^{er} janvier 1894. À la clôture de l'exercice, ce versement manquait encore pour 58 actions et la somme correspondante a été colloquée à la rubrique de l'actif « Débiteurs divers ». En conséquence, le *capital-actions* entièrement libéré figure au bilan par fr. 50,000,000. —

Quant au *capital-obligations* il y avait encore en circulation à la fin de l'année:

- a) fr. 1,138,500. — d'obligations 5% de l'emprunt du Monte Ceneri, qui ont été dénoncées et remboursées le 1^{er} octobre, sauf pour une somme peu importante;
- b) fr. 97,214,000. — d'obligations 4%, auxquelles il faut ajouter;
" 1,261,000. — d'obligations 4%, qui avaient été réservées pour la conversion des obligations 5% susmentionnées;
- fr. 98,475,000. — en total.

Ce montant de fr. 98,475,000 représente la situation, à la fin de l'exercice, du capital-obligations, attendu que l'émission de l'emprunt 3½ % au 1^{er} avril 1895 se rapporte à la prochaine année comptable.

L'Assemblée générale nous ayant, par résolution du 27 septembre 1894, autorisés à convertir l'emprunt 4 %, celui-ci a été dénoncé pour le remboursement au 31 mars 1895 et nous avons garanti aux porteurs de ces obligations un droit de préférence pour l'échange de leurs titres 4 % contre d'autres de l'emprunt 3½ %.

Dans l'intervalle du 25 octobre au 5 novembre, la conversion a été offerte au cours de 99.80 % et a porté sur fr. 78,434,000, de sorte que la participation du syndicat financier qui s'était chargé de l'opération, s'est limitée à la prise ferme de fr. 17,566,000. Nous avons été crédités de cette somme par le syndicat, au cours de 98½ %. En attendant l'émission des titres définitifs, ce dernier a reçu des certificats provisoires.

Considérant la conversion de la totalité de l'emprunt 4 %, nous avons renoncé au tirage d'obligations; la somme prévue au plan d'amortissement pour l'année 1894 figure néanmoins au compte de profits et pertes, dans la rubrique « Dépenses à amortir ».

La totalité des capitaux versés, subventions, actions et obligations comportait ainsi à la clôture de l'exercice 1894 fr. 267,475,000. — auxquels il faut ajouter la somme nette de " 1,114,902. 25 formée du tiers du produit de capitaux disponibles accumulé de

1882 à 1887 et déjà affectée aux travaux neufs.

	<i>total des capitaux</i>	fr. 268,589,902. 25
De cette somme il a été dépensé jusqu'ici :		
pour chemin de fer et installations fixes	fr. 226,854,774. 92	
" matériel roulant	" 13,302,794. 75	
" mobilier et ustensiles	" 2,184,211. 10	
<i>total pour le compte de construction</i>	fr. 242,341,780. 77	
pour pertes de cours sur actions	" 2,970,150. —	
" " " " obligations et pertes sur ouvrages et installations disparus, après déduction des fr. 1,525,000 amortis	" 15,060,187. 69	
ainsi que pour les travaux ci-après, inachevés à la clôture de l'exercice :		
gare de Lucerne	fr. 311,960. 04	
embranchements Lucerne-Innenden et Zoug-Arth-Goldau	" 1,667,121. 43	
seconde voie Fluelen-Erstfeld	" 2,444. 47	
seconde voie Biasca-Bellinzone	" 14,965. 77	
correction du Tessin	" 239,025. 07	
diverses constructions	" 510,314. 44	" 2,745,831. 22
		" 263,117,949. 68
reste: capital de construction	fr. 5,471,952. 57	

dont pour valeur des biens-fonds, approvisionnements de matériaux et de pièces de réserve	fr. 3,440,360. 51
Par suite de pertes sur travaux et installations disparus, le montant des dépenses à amortir, pertes de cours, etc., s'est accru en 1894 de fr. 101,053. 67, après déduction de la valeur des vieux matériaux provenant de démolitions, et comportait à la fin de l'exercice 1894 fr. 15,343,376. 21 dont a été amortie la quotité fixée pour 1894 aux termes de l'art. 3 de la convention avec le Conseil fédéral sur la détermination du compte de construction	„ 283,188. 52
	Il reste donc à amortir fr. 15,060,187. 69

En ce qui concerne la *situation des effets et valeurs de la Compagnie*, au chiffre de fr. 8,118,593. 90 à fin décembre 1894, nous renvoyons à la page 74.

Le *compte des biens-fonds* s'est accru en 1894: de fr. 46,116. 34 par la construction à Erstfeld de quatre maisons d'habitation contenant 10 logements d'employés et de fr. 2400 par suite du transfert du compte de la seconde voie section Faido-Biasca au compte des biens-fonds, de la valeur d'un immeuble (maison et terrain adjacent) situé dans la Biaschina, commune de Giornico; fin décembre 1894, le compte accusait une situation de fr. 225,405. 45.

Le *compte des approvisionnements de matériaux et de pièces de réserve* comportait:

	pour matériaux	pour pièces de réserve
le 31 décembre 1894	fr. 2,651,601. 87	fr. 563,353. 19
le 31 décembre 1893	„ 1,967,020. 83	„ 504,142. 84
et s'est donc accru de	fr. 684,581. 04	fr. 59,210. 35

L'excédent sur le compte des matériaux est principalement la conséquence du renforcement des réserves de charbons et de briquettes prescrit par le Conseil fédéral, ainsi que de l'acquisition de matériel de superstructure pour la seconde voie des tronçons Fluelen-Erstfeld et Biasca-Bellinzone; l'excédent sur le compte des pièces de réserve est dû à l'extension qu'a prise le service des ateliers, notamment en ce qui concerne les réparations de chaudières.

Le *compte des Débiteurs divers* contient les positions suivantes:

1. Crédances sur Administrations étrangères:

crédances sur certains services de transport	fr. 245,707. 12
crédance sur l'Association suisse du matériel (en notre qualité d'Administration en charge pour 1894)	„ 31,722. 08
	fr. 277,429. 20

2. Crédances sur divers comptes de notre Administration:

crédances aux stations et à certaines divisions	fr. 21,690. 01
arriérés des bureaux expéditeurs	„ 583,219. 93
soldes des comptes „ateliers“ et „usine à gaz“	„ 21,462. 98
solde du compte „approvisionnements de denrées alimentaires“	„ 43,211. 90
dernier versement non effectué sur 58 actions de la III ^e émission	„ 14,500. —
compte final de la conversion de l'emprunt 4 %	„ 2,429,276. 65 „ 3,113,361. 47
	<i>Total</i> fr. 3,390,790. 67

Parmi les positions de la rubrique *Dettes courantes* figurant au passif, nous citerons en premier lieu les *Titres et coupons échus* pour une somme de fr. 1,792,809. 50 se décomposant comme suit:

fr. 1,749,971. 50 coupons d'actions et d'obligations échus au 31 décembre, mais non payés jusqu'ici,

fr. 20,838. — bons de jouissance des actions pour la perception de la part aux économies réalisées dans la construction du tunnel du St-Gothard,
" 7,000. — obligations 5 % de la IV^e série, dénoncées,
" 15,000. — obligations 5 % de l'emprunt du Monte Ceneri, dénoncées.

Nous mentionnerons ensuite les *Créanciers divers* pour la somme de fr. 884,483. 98 comprenant :

fr. 655,757. 23 créances de certains services de transport,
" 54,072. 06 créances des caisses de prévoyance,
" 174,654. 69 compte pour divers,

Le *fonds de renouvellement*, qui s'élevait le 1^{er} janvier 1894 à fr. 5,414,817. 41 s'est accru durant l'exercice des versements ordinaires prescrits par l'art. 17, lettre a, des statuts du 27 novembre 1893, savoir :

fr. 500. — par kilomètre du réseau	fr. 120,222. —
2 % des recettes brutes sur les transports par chemin de fer en 1894 se montant à fr. 15,501,530. 68	" 310,030. 60 " 430,252. 60
	fr. 5,845,070. 01

D'autre part, il a été prélevé de ce fonds :

pour réfection de la superstructure	fr. 590,833. 46
pour renouvellement du matériel d'exploitation	" 246,565. 82
	fr. 837,399. 28

moins : le produit de la vente de vieux matériel de superstructure fr. 142,791. 75

et de vieux matériel d'exploitation " 14,773. 90 " 157,565. 65 " 679,833. 63

Situation au 31 décembre 1894 fr. 5,165,236. 38

Situation au 31 décembre 1883 " 5,414,817. 41

La diminution au 1^{er} janvier 1895 était de fr. 249,581. 03

mais la situation comporte un excédent de fr. 165,236. 38 en sus du maximum fixé par les statuts.

Le *fonds de réserve pour accidents d'une gravité exceptionnelle*, qui se montait le 1^{er} janvier 1894 à fr. 2,201,878. 01 et sur lequel aucun prélèvement n'a été fait durant l'exercice, n'a non plus été alimenté, sa situation dépassant le maximum de 2 millions. Comme on sait, l'excédent a été mis de côté en vue de notre participation aux frais des accidents de Mœnchenstein et de Zollikofen.

Les *fonds divers* (chiffre 4) et le *fonds de construction* ne nous suggèrent aucune observation spéciale.

Le **compte de capital** a subi les modifications suivantes :

Le solde actif de ce compte était fin décembre 1893 fr. 2,711,076. 01

En y ajoutant le montant affecté aux constructions inachevées à cette date et dont par conséquent le compte de construction n'était pas encore débité, soit " 11,319,653. 82 on obtient le solde du compte de capital au 1^{er} janvier 1894 fr. 14,030,729. 83

Durant l'exercice écoulé, ce solde s'est accru des sommes ci-après :

second versement de 50 % sur les actions de la III^e émission " 5,000,000. —

émission d'obligations 4 % de l'emprunt de 100 millions de francs " 1,261,000. —

prélèvements sur le produit de l'exploitation " 363,587. 57

A reporter fr. 20,655,317. 40

		Report fr. 20,655,317. 40
produits de ventes et remboursements (y compris le report ultérieur de fr. 20,784. 53		
pour 1893)		" 151,828. 77
		total fr. 20,807,146. 17

De cette somme, il a été dépensé :

remboursement de capitaux	fr. 1,138,500. —
à la charge du compte de construction, travaux neufs achevés	
en 1894	" 11,269,409. 66
dépréciation de matériel et d'installations	" 181,452. 72 " 12,589,362. 38
solde total au 31 décembre 1894	fr. 8,217,783. 79

Après déduction des montants dépensés pour travaux neufs inachevés à la clôture de l'exercice et dont le compte de construction ne peut encore être débité, soit	" 2,745,831. 22
il reste un solde actif au 31 décembre 1894 de	fr. 5,471,952. 57

En ce qui concerne la rubrique 3, *Sommes prélevées sur le produit de l'exploitation* : fr. 363,587.57, nous avons à fournir les explications suivantes :

ad b: pour dépenses à amortir, fr. 283,188. 52 ; c'est le chiffre de la quote d'amortissement stipulée dans la convention avec le Conseil fédéral ;

ad c: pour diminutions de l'actif, fr. 80,399. 05 ; cette somme est celle que nous avons colloquée au compte de profits et pertes, entre autres fr. 40,250. 16 qui se rapportent à l'exécution de la seconde voie de la section Erstfeld-Gœschenen et fr. 25,087. 86 pour le même travail sur la section Faido-Biasca.

Quant aux *produits de ventes et remboursements*, nous ajouterons à titre de renseignement que la somme de fr. 151,828. 77 se décompose comme suit :

1. valeur des lieux d'aisances (pour ouvriers) démolis, près des entrepôts de Brunnen	fr. 1,390. —
2. valeur de la couverture provisoire du toit de la remise d'Erstfeld	" 3,685. 02
3. valeur primitive d'un chariot transbordeur à voitures et wagons mis au rebut, à Erstfeld	" 4,750. —
4. valeur des installations mécaniques (fr. 7,220. 63) et parties intégrantes (fr. 7,550. 39) devenues disponibles par suite de la transformation de l'appareil de concentration à Gœschenen	" 14,771. 02
5. valeur des lieux d'aisances (pour voyageurs) démolis à Faido	" 3,013. 71
6. valeur de la baraque en bois (démolie) qui servait de local aux ouvriers-chageurs du charbon à Biasca	" 59. 40
7. report de la valeur d'une plaque tournante à locomotives transférée de la gare de Bellinzona à celle de Rivera-Bironico	" 17,988. 87
8. coût des poêles et appareils de chauffage à air remplacés par le chauffage à la vapeur dans les voitures	" 83,050. —
9. amortissement sur le compte de construction de 1893, en suite d'un arrêté du Conseil fédéral	" 20,784. 53
10. remboursement sur des terrains devenus superflus dans la commune de Wasen	" 1,237. 92
11. produit de la revente de terrains	" 1,098. 30
total comme ci-dessus	fr. 151,828. 77

La rubrique des dépenses, *Dépréciation de matériel et d'installations*, comprend :

1. les montants éliminés du compte de construction de la seconde voie:	
a. section Erstfeld-Göschenen	fr. 116,167. 35
b. section Faido-Biasca	„ 42,775. 61 fr. 158,942. 96
2. amortissement (par suite de vente) sur cinq portails en fer des anciens ateliers de réparations des voitures et wagons à Bellinzone	„ 3,511. —
3. les ouvrages figurant sous produits de ventes et remboursements (chiffres 1 à 6) au montant de	fr. 20,118. 76
moins: la valeur des matériaux de démolition	„ 1,120. — „ 18,998. 76
	<u>fr. 181,452. 72</u>

Compte de profits et pertes. Conformément à l'ordonnance fédérale du 28 décembre 1893, l'annexe 2 reproduit la lettre adressée par la Direction à l'Assemblée générale et relative à la contestation de certains articles du compte de construction; vous avez adopté la proposition contenue dans ce document et tendant à sortir fr. 20,784. 53 du compte de construction, comme le demandait le Conseil fédéral; de ce montant, fr. 9,593. 18 sont bonifiés au compte de construction par celui d'exploitation et fr. 11,191. 35 sont amortis à la charge du compte de 1893.

En retranchant du solde actif au 31 décembre 1893 cette dernière somme et celle nécessaire à la distribution du dividende, on obtient la première rubrique des recettes, fr. 101,020. 19.

La rubrique, *Excédent des recettes d'exploitation*, peut se passer de commentaires.

Le produit de capitaux disponibles, qui ne comportait en 1893 que fr. 199,124. 18, atteint pour l'exercice de 1894, le chiffre de fr. 662,720. 13. Cette différence, qui peut surprendre au premier abord, s'explique très aisément. Comme on sait, le second versement de 5 millions de francs sur les actions de la III^e émission a été effectué au commencement de janvier; cette somme n'ayant été affectée aux travaux neufs que successivement et partiellement, elle a donné un intérêt correspondant. En outre, le dernier compte (voir rapport de gestion, page 63) était grevé d'une perte de fr. 225,662. 25 sur les effets et valeurs résultant de leur évaluation à fin 1893; ainsi que nous le disions alors, on pouvait admettre que cette moins-value ne serait que passagère; nous avons donc de nouveau comme recettes pour 1894:

bénéfice sur la vente d'effets et valeurs	fr. 40,564. 20
bénéfice par suite d'une nouvelle évaluation au 31 décembre 1894	„ 95,257. 70
ensemble	fr. 135,821. 90

Pour l'évaluation de nos effets et valeurs au 31 décembre 1894, nous avons cru devoir conserver la méthode suivie depuis nombre d'années et qui consiste à rester toujours quelque peu en-dessous des cours moyens de décembre; à la clôture des comptes plusieurs valeurs étaient à un cours de beaucoup plus élevé; mais il va de soi qu'aux termes des dispositions légales, nous ne pouvions dépasser les cours moyens du mois précédent la date du bilan.

Le chiffre 4, *Intérêts pour capitaux employés à la construction de nouvelles lignes*, présente, comparativement à 1893, une notable diminution, vu que les capitaux dont il s'agit ne sont formés que par des sommes affectées jusqu'ici à l'exécution des lignes d'accès au nord ainsi que de la seconde voie Fluelen-Erstfeld et Biasca-Bellinzone. L'intérêt des capitaux versés pour la gare de Lucerne sont déjà colloqués au chiffre 3 des recettes. Pour les dépenses afférentes à la correction du Tessin et aux „diverses constructions“, il n'est pas comptabilisé d'intérêt de construction. Comme jusqu'ici, nous avons calculé l'intérêt à 4 %, puisque notre capital-obligations devait être rémunéré au même taux.

Quant aux *Sommes prélevées sur les fonds spéciaux*, nous avons déjà traité ce sujet plus haut.

En ce qui concerne les *Dépenses*, la rubrique 3, *Intérêts en comptes-courants et provisions*, comporte un chiffre notablement plus élevé que d'habitude, attendu qu'entre autres nous avons dû verser au conservateur du registre hypothécaire, pour l'extinction des obligations 4 % converties, une somme de fr. 18,806. 62.

Relativement aux autres rubriques, nous en avons déjà parlé ailleurs.

Le <i>total des recettes</i> se monte à	fr. 8,946,235. 15
Le <i>total des dépenses</i> se monte à	" 4,779,742. 04
Reste à la disposition des actionnaires et des Etats subventionnans (art. 13, alinéa 2 des statuts)	fr. 4,166,493. 11

Nos propositions finales sont basées sur les considérations ci-après :

Les résultats favorables de l'exercice proviennent d'une part du développement *normal* du trafic, d'autre part toutefois d'une augmentation *extraordinaire* des transports d'animaux, augmentation qui, dans ces dimensions, ne peut être attribuée qu'à des circonstances spéciales qui ne se représenteront pas si facilement. Pour éviter de trop fortes oscillations du taux des dividendes à distribuer, il importe de créer une réserve assez considérable. Mais il y a aussi d'autres raisons qui justifient ce mode de procéder et il existe encore un motif particulier pour affecter une partie du produit net à un but déterminé.

1. Après la clôture de nos comptes, l'Autorité de surveillance a, contre toute attente, réclamé des diminutions de l'actif qui grèveraient assez lourdement le compte de profits et pertes en faveur du compte de construction. Il ne nous a pas été possible jusqu'à ce jour de liquider ces questions. Quand bien même nous réussirions à repousser la totalité ou la majeure partie de ces préentions, la prudence nous commande toutefois de ne pas laisser, par ce motif également, tomber trop bas le chiffre du solde à compte nouveau.

1. La caisse de secours pour les fonctionnaires et employés accuse au 31 décembre 1894 un résultat entièrement satisfaisant. Déjà dans leur mémoire de 1890 sur la situation de cette caisse, nos experts, MM. les Professeurs Rebstein & Kihm, mathématicien à Zurich, avaient cependant fait observer que lorsque, par la suite, le taux de l'intérêt et par conséquent aussi celui de l'*intérêt servant au calcul technique du bilan*, descendrait au-dessous de 4 %, les réserves pour risques en cours devraient être augmentées. Jusqu'ici les papiers-valeurs de la caisse de secours ont donné un intérêt un peu supérieur à 4 %, mais, étant donnée la baisse constante du taux de l'intérêt, nous ne sommes plus à même d'allouer à cette institution en fait de nouvelles valeurs ou pour le remplacement de titres remboursés, des capitaux rendant le 4 %. Le déficit en résultant peut être comblé par une subvention extraordinaire en capital ou bien par une majoration de nos allocations annuelles.

Nous formulons les propositions suivantes :

1. Les comptes annuels de l'exercice 1894 ainsi que le bilan de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard, bouclé au 31 décembre 1894, sont approuvés et il est donné à l'Administration (Conseil d'administration et Direction) décharge de sa gestion pendant l'exercice susmentionné.

2. Sur le produit net de l'exercice 1894, il est distribué un dividende de 7.8 % à répartir comme suit:

- a) aux actionnaires 7.4 % = fr. 37. — par action,
- b) aux Etats subventionnans 0.4 % = fr. 200,000. —.

3. Du reste de fr. 266,493. 11, il est alloué à la caisse de secours pour les fonctionnaires et employés, à titre de subvention extraordinaire, une somme de fr. 100,000. — et le reliquat disponible, soit le solde actif du compte de profits et pertes se montant à fr. 166,493. 11, est reporté à compte nouveau de l'exercice 1895.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Lucerne, le 20 Mai 1895.

Au nom de la Direction
du Chemin de fer du Saint-Gothard,

Le Président:

Sev. Stoffel.

Le 1^{er} Secrétaire:

Schweizer.

Au nom du Conseil d'administration
du Chemin de fer du Saint-Gothard,

Le Président:

J. J. Schuster-Burckhardt.

Le Secrétaire:

Schweizer.